N° 12.066

le Grand Toulouse
COMMUNAUTÉ URBAINE

REÇU
le - 6 AOUT 2012
PREFECTURE de la Hte-GARONNE

ARRETE

PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DU GRAND TOULOUSE - COMMUNE DE LESPINASSE

.....

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 126-1, R126-1, R126-2 et R123-22 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse - Commune de LESPINASSE approuvé par Délibération du Conseil Municipal en date du 09 octobre 2006, modifié par délibérations du Conseil Municipal en date du 12 mars 2007 et du 08 novembre 2010

Vu l'arrêté préfectoral du 3 avril 2012 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques de la société « TOTAL RAFFINAGE MARKETING » sur le territoire des communes de **LESPINASSE**, BRUGUIERES et SAINT-JORY ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2011 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles de mouvements différentiels de terrain consécutifs au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux pour la commune de LESPINASSE ;

Vu les plans et documents annexés ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de LESPINASSE, devenu Plan Local d'urbanisme du Grand Toulouse - commune de LESPINASSE est mis à jour à la date du présent arrêté par l'annexion :

- du dossier de Plan de Prévention des Risques Technologiques de la société « TOTAL RAFFINAGE MARKETING » approuvé ;
- du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles de mouvements différentiels de terrain consécutifs au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux approuvé.

ARTICLE 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à disposition du public, au siège du Grand Toulouse et à la Mairie de LESPINASSE.

Communauté urbaine du Grand Toulouse
1, place de la Légion d'Honneur – BP 35821
31505 TOULOUSE cedex 5

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché au siège du Grand Toulouse et en Mairie de LESPINASSE durant un mois.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté accompagné des pièces correspondantes sera adressé à Monsieur le Préfet de Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le 03 AOUT 2012

LE PRESIDENT,
Pour le Président,
Le Vice-Président,
Président de la Commission
Urbanisme et Projets Urbains,

Daniel BENYAHIA

Le Président de la Communauté
Urbaine du Grand Toulouse (CUGT)
Atteste exécutoire le présent acte
- Reçu à la Préfecture le 06/08/2012 .
- Publié par affichage :
- au siège de la CUGT le 08/08/2012 .
- en mairie le 23/08/2012
- Notifié dans la presse :

Certifié exécutoire le 23/08/2012

Le Président,
P/Le Président,
Le Vice-Président
Président de la Commission
Urbanisme et Projets Urbains

Daniel Benyahia

Communauté urbaine du Grand Toulouse
1, place de la Légion d'Honneur – BP 35821
31505 TOULOUSE cedex 5